



Congrès ABF Paris juin 2014

Polyvalence et spécialisation (C2)
jeudi 19 juin à 16h30

Conducteur table-ronde par

Anna MARCUZZI, directrice-Adjointe de la BM de
Mulhouse et vice-présidente du groupe ABF
Alsace

Présentation des Intervenants :

- **Ingrid BON**, bibliothécaire consultante pour la jeunesse et la promotion de la lecture Rijnbrink Groep, Pays-Bas / membre du bureau exécutif de l'IFLA
- **Héloïse Courty**, Directrice de la Médiathèque l'Echo du Kremlin Bicêtre
- **Françoise Truffert**, Directrice du SCD de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, Responsable de la Commission Métiers de l'ADBU

Introduction :

Tout est souvent dans l'intitulé... Et celui de cette table-ronde est particulièrement significatif en ce sens. En effet, en tant que bibliothécaire moi-même, j'aurais une tendance naturelle à trouver que ces deux mots –pourtant apparemment contradictoires- s'appliquent tous deux parfaitement à mon métier.

Parce que je suis le produit d'une longue histoire et d'un héritage symbolique fort, marquée par la spécialisation d'un certain nombre de tâches « techniques », véritable cœur du métier de bibliothécaire lorsque celui-ci battait avant tout à l'unisson des collections. Mais aussi parce que ce métier a profondément évolué au cours des 10 dernières années, bousculé par la réalité et le questionnement existentiel qui a fait basculer son cœur de plus en plus vers le public tout en étant confronté, par exemple, au numérique qui a généré, à nouveau, une forme de spécialisation dans la profession.

Je suis tentée de croire, comme d'autres dans cette profession, que le bibliothécaire est l'avenir des bibliothèques... Mais quel bibliothécaire ? Un bibliothécaire polyvalent, multi-compétences, capable de s'adapter à toutes les situations –de plus en plus complexes- que sa réalité requière où un bibliothécaire de plus en plus spécialisé, garant d'une valeur ajoutée que lui seul peut offrir et si oui, laquelle ?

Mais aussi : Tous les grades et catégories d'emplois sont-ils interrogés de la même manière par cette apparente dichotomie ?

Mais encore : sur quel champ d'intervention la polyvalence et/ou la spécialisation sont-elles des atouts ? Des freins ? Les services au public, le traitement des collections, l'administration et la gestion, la technique, la logistique, la prévention, la médiation culturelle, la communication, l'encadrement ?

Autant de questions et, pour en débattre avec vous, chaque intervenante va présenter son contexte actuel avant d'engager le débat, entre elles, mais aussi avec la salle.

En fonction du débat :

- Le bibliothécaire a choisi un métier, pas un statut mais n'est-il pas nécessaire de se repositionner en tant que fonctionnaire ?
- Les dérives « historiques » de la spécialisation : surinvestissement sur des dossiers « marottes » qui n'avait parfois plus grand-chose à voir avec nos missions...
- Les acquisitions versus les services au public ou une complémentarité évidente entre les deux ?
- Le numérique et l'exemple des « nouveaux emplois » multimédia (les emplois-jeunes il y a 12 ans), le retour de la spécialisation par la fenêtre ?
- La mutualisation qui peut générer une spécialisation de faits de certaines fonctions destinées à être redistribuées
- Les services aux publics éloignés : prison, personnes âgées, handicapées etc. nécessaire spécialisation, voire même nécessaire inclination ?
- La véritable transversalité n'est-elle pas à l'échelle de nos tutelles plutôt que de nos bibliothèques ? Ce positionnement n'exige-t-il pas, lui aussi, une forme d'extension des connaissances dans des domaines parfois éloignés du métier de bibliothécaire stricto sensu ?
- Une bibliothèque peut être dirigée par des agents issus de la filière administrative, qu'est ce que cela veut dire ? Un autre service de la collectivité peut-il être dirigé par un bibliothécaire ?
- Les personnels issus de la mobilité/reclassement dans la fonction publique territoriale : déprofessionnalisation ou engagement de formation par les professionnels de ces agents ?
- Les référentiels « métiers » dans la FPE, dans la FPT, à l'étranger : que disent-ils ?
- La formation initiale et continue : indispensable
- L'évolution des fonctions de catalogage (métadonnées, FRBR, RDA...)
- L'extension des horaires d'ouverture ne peut s'envisager que dans le cadre d'un décloisonnement des services et des agents à effectifs constants, voire en baisse
- Valoriser la polyvalence, bien souvent vécue par les agents que comme une contrainte liée à des moyens de plus en plus contraints... la diversification des tâches peut également être source de motivation dans la gestion des RH

Dans la conclusion

Valoriser la notion de nécessaire adaptabilité plutôt que de polyvalence, qui peut finir par vouloir dire ne plus rien savoir faire à force de tout devoir faire.

Une « multiplicité de compétences » qu'il s'agit d'acquérir et/ou de développer tout au long de sa carrière et pas forcément d'appliquer dans une même journée.

De manière plus prosaïque, en tant que responsable RH d'une grande BM, je ne saurais trop conseiller un travail théorique autour de la structuration et du calibrage des postes, décliné en missions et fonctions qui reposent sur des compétences fondamentales que l'on peut à loisir décliner verticalement (niveau de compétence et/ou de responsabilité) et horizontalement (spécialisation) afin d'échapper aux fiches de postes « sur mesure » qui me semble vraiment appartenir à un passé (un âge d'or ? voire...) révolu des bibliothèques.

Finalement, les moyens de plus en plus contraints nous obligent souvent à nous recentrer sur nos fondamentaux, à revenir à l'essentiel.

L'évolution du bibliothécaire... c'est donc peut-être de finalement devenir ce qu'il a toujours été : un intermédiaire entre un public et des supports de connaissance dont il garantit l'accessibilité en s'adaptant à son époque et aux évolutions humaines, sociétales, techniques qui la caractérise.